



PV de l'AGE et AGO de l'association Beeppy

L'assemblée générale de l'association « Beeppy » s'est tenue le vendredi 22/02/2019 à St Nazaire en Royans en Royans. La séance est ouverte à 18h20. 23 membres étaient présents et 6 étaient représentés.

Après le mot de bienvenue l'Assemblée Générale Extraordinaire a voté les modifications de statuts de l'association. Ces nouveaux statuts seront déposés en préfecture après le 8 mars 2019, diffusés sur notre site et envoyés par mail aux adhérents.

A suivi l'Assemblée Générale Ordinaire.

Nous sommes heureux d'accueillir de nombreux futurs membres.

Le président, Monsieur Eric Brochard a présenté le bilan moral de l'association Beeppy pour l'année 2018.

Le Président a insisté sur l'objet de notre association, c'est-à-dire, la protection de l'abeille « domestique », de son environnement et par là, la protection des autres insectes pollinisateurs. Cet objet s'inscrit dans le territoire qui nous entoure. Il remercie Mme le première adjointe pour l'implication de la Mairie.

Rapport moral.

Il est fait état de l'activité 2018 :

Salon « primevère à Lyon.

Virade de l'espoir à St Nazaire.

Beeppy siège dans une commission au Parc Régional du Vercors.

Edition de 200 livrets pédagogiques. (60 ont été vendus par Cabane Café à Choranche.

Achat de quatre balances connectées. (grâce au partenariat de Mme Céline Gotin représentant de Foodies & innovation).

Inauguration du parcours pédagogique à Choranche et donc ouverture au public cet été.

Plusieurs séances de débroussaillages sur le rucher.

Construction de l' Apivision. (grâce à l'aide précieuse de la Mairie avec le prêt d'un groupe électrogène, de matériel et des employés municipaux).

Création d'hexagones géants de 20 m2 pour semer et planter des plantes mellifères.

La construction de la miellerie commencera dès que nous aurons touché l'argent du projet Leader.

Cette année, il y a eu 35 rencontres sur le rucher. Le Président souligne la très bonne ambiance au cours de toutes ces actions.

Mise au vote du rapport moral. Contre 0

Abstention 0

Le rapport moral est adopté à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

Rapport financier :

Le trésorier, Bastien Gueffier, présente le rapport financier :

L'apivision réglé, notre trésorerie se monte à 6 437 euros.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité par les membres présents et représentés.

Projets pour 2019 :

Le 16 mars, atelier piège à frelon et cirage de cadre à Pont en Royans ;

Construction de la miellerie.

Création d'une mare pédagogique, pour préserver la biodiversité.

Le 24 mars, plantation d'une haie bocagère sur la plaine du Belle à Auberives en Royans, pour protéger les vignes de Domaine Mayoussier et offrir un refuge pour la biodiversité.

Le 4 et 5 mai portes ouvertes au domaine Mayoussier.

Le 16 mai, présence de 11 directeurs de banque pour visiter le rucher puis le parcours pédagogique à Choranche.

Le 29 septembre virades de l'espoir à St Nazaire.

Modifications du règlement intérieur :

Création de l'article 2bis, la modification des articles 3,5,8,9,10 et 13 est votée à l'unanimité.

Renouvellement du CA :

Il faut renouveler le CA. Eric Brochard, Angélique Doucet se représentent et sont réélus.

Se présentent et sont élus, Virginie, Marcel, Jean-Paul, Annie. Le CA se compose donc de :

Gilles Dacier-Falque, Eric Brochard, Marcel Helfenstein, Virginie Grassin , Annie Paquien, Jean-Paul Paquien, Angélique Doucet, Jacques Talon, Dominique Gimelle, Bastien Gueffier, Philippe Armenjon, Xavier Limouzin.

Commissions :

Commission « nature » : Geneviève, Virginie, Thérèse, Benjamin, Eric.

Commission « apivision » : Dominique, Virginie, Eric.

Commission « rescrit fiscal » : Xavier, Eric, Dominique, Philippe.

Questions diverses :

Jacques Talon prend la parole pour vanter les mérites de la ruche Warré, plus petite, mieux adaptée aux essaims, plus facilement transportables.

Il conseille de ne pas acheter de reines ni essaims à l'étranger.

Enfin le traitement du varroa reste pour le moment l'acide formique et l'acide oxalique.(on peut aussi faire arrêter la ponte de la reine pendant 21 jours).

Mr Blanc pépiniériste, nous conseille des plantes indigènes ;

Il est rappelé que la tenue est obligatoire pour toute intervention autour des ruches.

Le Président rappelle que les achats groupés ne pourront se faire que lorsque l'adhérent aura réglé par avance le matériel souhaité.

Le parrainage de ruche est évoqué, avec un coût de 400 euros la première année, et 40 à 60 euros les années suivantes.

La séance est terminée à 20 heures

Xavier Limouzin